

CONVENTION
« National Espoirs » de Classe FFVoile 2019

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Fédération Française de Voile (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Nicolas HENARD, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la FFVoile

D'une part,

Et
L'Association Française des Europe, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 19, avenue du Camp Long 06400 CANNES
Représentée par sa Présidente, Madame Aline VIELLE, dûment habilitée aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Classe

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « National Espoirs » Europe est régi par le Règlement du « National Espoirs de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « National Espoirs de Classe FFVoile » est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Le « National Espoirs » Europe est organisé par le Club Voile Lacanau Guyenne du 29 au 31 août 2019.

3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régates (fichier format WDW) devra être adressée par mail à : Vlresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour L'Association des Europe
Aline VIELLE



Pour la FFVoile
Nicolas HENARD

